21ème Année - Num. 6 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70%) Le Num. L. 50 - 25 Mars 1973

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

M. Rivolin Victorin
40, rue Turin
11100 AOSTE

Le nouveau Comité Central de l'Union Valdôtaine

Dimanche 4 mars, à 9 heures du matin, l'Assemblée générale de l'U.V. s'est réunie à Aoste pour élire le nouveau Comité Central.

Les élections furent précédées d'un débat de quelques heures qui s'est conclu par la votation d'une motion approuvée à l'unanimité, par laquelle l'Assemblée générale demande «une plus grande participation des membres de la direction du Mouvement et donne mandat au nouveau C.C. de nommer dans le délai de 30 jours:

1) **une commission pour la révision des statuts du Mouvement;**
2) **une commission pour la rédaction du programme de l'U.V.;**
3) **une commission d'organisation et de propagande électorale;**
4) **des commissions d'étude».**

On a procédé ensuite à l'élection des 35 membres du C.C. Le dépouillement du scrutin s'est terminé vers minuit. Voici, par ordre alphabétique, les noms des membres du nouveau C.C. élu pour 4 ans:

ANDRIONE Mario (Aoste)
BARREL Louis (Châtillon)
BETTI Henri (Villeneuve)
BEUCHOD Auguste (Pont-Saint-Martin)
BIONAZ Auguste (Saint-Christophe)
BIONAZ Louis (Aoste)
BORDET Joseph (Hône)
BREUVE Albert (Aoste-banlieue)
CAMOS Pierre (Saint-Vincent)
CAVERI Séverin (Aoste)
CHUC Elviro (Aoste)
CRETIER Victor (Roisan)
CUAZ Pierre (Aoste)
FERINA Charles (Aoste)
FOSSON Pierre (Aoste)
FREPPAZ Emile (Gaby)
GAL Georges (Torgnon)
GERBORE Benoni (Saint-Nicolas)
GEX Léonard (Courmayeur)
GLESAZ Aldo (Donnaz)

(Suite page 3)

POUR LE 20e ANNIVERSAIRE DE SA MORT

AUTONOMIE ET FEDERALISME DANS LA PENSEE D'ALBERT DEFFEYES

Le 22 mars 1953, à l'âge de 40 ans seulement, mourait l'un des défenseurs les plus acharnés de nos droits ethniques et linguistiques, l'un des fondateurs de l'Union Valdôtaine et homme de pointe de notre Mouvement: Albert Deffeyes.

Né à Aoste le 25 janvier 1913, Deffeyes fit ses études d'abord à Aoste même, puis à l'Université de Turin où il obtint son doctorat ès lettres et philosophie. Ayant compris que l'étudiant «s'oriente inconsciemment à s'éloigner du terroir», il chercha à échapper à l'engrenage déracinant de l'école officielle pour ne pas oublier «le sens intime du terroir, le sens de la terre» et pour ne pas «trahir le pays». Il avait compris aussi que «certaine bourgeoisie valdôtaine est complètement pourrie, elle est pâle et sans courage, elle n'est plus à même d'établir des contacts avec la paysannerie qu'elle prétend diriger»; il désirait donc ardemment «que cette paysannerie exprime elle-même de son sein les hommes qui devront assurer son avenir» (1).

L'action de Deffeyes fut donc toujours orientée vers ce but. Il adhéra en effet à la «Jeune Vallée d'Aoste», mouvement clandestin de résistance au fascisme, bien avant la Résistance elle-même. Après la Libération il fut nommé Proviseur aux Ecoles Normales d'Aoste, puis Surintendant aux Ecoles de la Vallée et enfin Assesseur au Département du Tourisme, charges dans lesquelles il déploya toute son énergie et sa culture.

Profondément enraciné au Pays et en ayant compris l'âme et l'esprit, il participa activement et inlassablement à son renouveau, à celle qu'il se plaisait à définir «la révolution valdôtaine». Co-fondateur, membre du premier Comité Central et Vice-président de l'Union Valdôtaine, fondateur et directeur du journal «L'Union Valdôtaine», premier organe de notre Mouvement, président de la section du C.A.I. d'Aoste, président de la Section valdôtaine du Mouvement fédéraliste européen, l'un des fondateurs du Comité des Traditions Valdôtaines: voilà l'homme «engagé», l'homme qui avait su choisir la voie juste pour «retrouver le pays», l'ardent propagandiste et défenseur de l'Autonomie Valdôtaine.

La conception qu'Albert Deffeyes avait de l'autonomie valdôtaine était claire, nette, précise; elle n'admettait pas de compromis. «La théorie d'une autonomie domestiquée, vidée de son contenu politique et spirituel, n'est pas la nôtre. La théorie d'une autonomie qui alimenterait dans son sein les adversaires vieux et nouveaux de la Vallée d'Aoste n'est pas non plus la nôtre. Notre autonomie est une chose valdôtaine, nous la concevons débordante d'esprit valdôtain, alimentée et soutenue par des valdôtains» (2).

Deffeyes eut le mérite de voir tôt et clairement que le droit des Valdôtains à l'autonomie ne reposait pas simplement sur les arguments génériques propres à chaque région, mais sur les données objectives sur lesquelles se fonde le principe de nationalité: les raisons ethniques et linguistiques. «Comme nous vivons dans un Etat qui est unitaire et centralisé, nous ne pouvons fonder nos droits que sur nos raisons ethniques et linguistiques, que les autres régions n'ont pas» (3).

A ces données il ajoutait le support subjectif, c'est-à-dire la conscience et la volonté des Valdôtains d'appartenir à la nation valdôtaine. «Ce petit peuple - disait-il - combat pour une liberté qui n'admet pas de compromis» (4) et cela par l'apport et la«fonction de l'Union Valdôtaine, de ce mouvement populaire de paysans valdôtains qui ont su re-

(Suite page 4)

UN CHANTEUR FRANCOPHONE DES ETATS-UNIS

CLIFTON CHENIER

Certains de nos lecteurs se souviennent probablement des articles de notre collaborateur J. Demêtre, concernant les francophones de la Louisiane et leur folklore (cf. «Le Peuple Valdôtain» des 15 avril 1964 et 31 janvier 1965). Cette fois-ci, c'est d'un artiste bien déterminé de cette région des Etats-Unis d'Amérique que J. Demêtre se propose de nous entretenir, en le situant bien entendu dans le contexte socio-linguistique de la Louisiane. Il s'agit du chanteur et accordéoniste noir Clifton Chenier qui pratique une musique dite «zydeco», très proche de ce folklore des Cajuns auquel notre collaborateur avait consacré ses précédentes études.

En 1969, une tournée de chanteurs-musiciens noirs des Etats-Unis, comme il y en a tant, parcourait l'Europe. Cependant, par rapport à d'autres tournées, elle présentait une particularité bien curieuse, celle de comporter à son programme un artiste portant un nom français et dont la plupart des amateurs de ce genre de musique ne savaient rien sinon qu'il était originaire de la Louisiane et vivait toujours dans le fin fond du sud des Etats-Unis.

Or, quelle ne fut la surprise de plus d'un spectateur de ces concerts de voir entrer en scène un grand Noir armé d'un accordéon et s'adressant au public en... français, avec un accent et des tournures dialectales venant tout droit de l'ouest de la France. Bien plus, il chantait en français des blues et de belles complaintes du genre de celle-ci:

Mais moi je te l'aime
Tu connais moi je te l'aime
Moi j'vas le dire tout le pays
Moi je l'aime
Moi j'vas le dire tout le pays
Mais tu m'as quitté pour t'en aller
Oh tu m'as fait brailler

Le premier moment de stupeur passé, tous les spectateurs parisiens (dont le signataire de ces lignes) ont fait une ovation à ce remarquable artiste dont le nom Clifton Chenier rappelait à nos oreilles celui du grand poète André Chénier. Autre attrait de son passage en scène: il était accompagné par son frère Cleveland Chenier qui, avec une sorte de tôle ondulée fixée à sa poitrine, produisait un rythme syncopé tout-à-fait fascinant en promenant sur cette tôle ses doigts armés de dés à coudre. Bref, un véritable spectacle à lui tout seul.

C'est dire que, personnellement, je n'attendais que la fin du concert pour essayer de rencontrer ces artistes et bavarder avec eux. Je voulais notamment savoir s'ils parlaient vraiment couramment le français et à qui s'adressait, en Amérique, leur répertoire en français. Quels étaient leurs rapports avec les Cajuns blancs? ou les Créoles de la Nouvelle Orléans? etc.

Autant de points d'interrogation que j'avais hâte de voir effacés et qui le furent grâce à un long entretien que je pus avoir avec eux. Hommes extrêmement affables et visiblement heureux de parler en français, ils m'ont raconté tout ce que je leur demandais. C'est cette histoire que je voudrais à mon tour vous transmettre, non sans avoir fait au préalable un retour en arrière, car l'art des Chenier plonge en fait ses racines très loin dans le passé historique.

UNE DOUBLE ODYSSEE

En effet, la musique jouée par Clifton Chenier et son frère correspond aux critères, non pas de la chanson, mais du folklore. C'est dire qu'il s'agit d'un art traditionnel dont les sources principales se rattachent à la fois à l'Afrique et à la France et qui a évolué sur la terre américaine d'une façon très curieuse.

En ce qui concerne la source africaine, il est nécessaire de préciser que les Noirs des Etats-Unis sont, tous, les descendants des esclaves noirs déportés d'Afrique au cours des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Ce sont les tribulations de ce peuple qui ont donné naissance à des styles musicaux qui allient une profonde mélancolie (pour ne pas dire détresse) à un élan vital extraordinaire et qu'on connaît sous les noms de «blues», «jazz», «negro-spiritual», «soul music», etc. Le bagage artistique des Chenier doit beaucoup à ces racines; c'est ainsi que Clifton joue et chante avec une décontraction et une vitalité typiquement noires, tandis que son frère ne fait pas autre chose que de reconstituer sur son «frottoir» (comme il l'appelle) l'art des batteurs-sonneurs du continent africain.

Toutefois, par rapport aux autres formes musicales afro-américaines, celle que pratique Clifton Chenier offre l'originalité d,avoir été influencée du côté européen, non seulement par les colonisateurs anglo-saxons, mais aussi et surtout par les Cajuns de la Louisiane.

Pour ceux qui n'ont pas dans leur collection le N. du 15 avril 1964 du «Peuple Valdôtain», je rappellerai que le mot «cajun» raconte à lui seul l'origine de ce groupe de population. Cajun est en effet une déformation phonétique du mot «acadien», car les Cajuns sont les descendants des Acadiens qui furent expulsés de leurs terres au XVIIIe siècle. Bien que moins connue et moins spectaculaire que celle des millions de Noirs transplantés d'Afrique en Amérique, l'histoire des Acadiens a été aussi une véritable tragédie, dont les causes remontent à l'arrivée en 1604 de colons français (normands, vendéens, etc.) sur les rivages de l'Acadie, presqu'île située à l'est du Canada et qui se nomme actuellement la Nouvelle Ecosse.

Devenus sujets britanniques en vertu du Traité d'Utrecht (1713), les Acadiens furent cruellement persécutés et ne durent leur salut qu'au fait d'être chassés vers d'autres cieux. Une partie des victimes de ce qui reste dans la mémoire de leurs descendants sous l'expression «le grand dérangement» arrivèrent vers 1760 en Louisiane, contrée qui à l'époque appartenait à la France et où ils furent reçus avec sympathie. Ils purent s'installer et fonder de nombreux villages ou fermes, où ils firent souche.

De nos jours, les Cajuns forment des groupes compacts et homogènes, parlant encore la langue ancestrale modernisée à leur façon et habitant des bourgades ou villes telles que Abbeville, St-Martinville, St-Landry, Grand Chenier, Lafayette, Ville Platte, Manou, Avoyelles, Vermillon, etc. Cette région est caractérisée par l'existence de nombreux canaux naturels reliés au golfe du Mexique et qu'on appelle les «bayous». Ceux-ci ont permis aux Cajuns de vivre entre eux et de préserver ainsi leur héritage culturel propre.

Comme c'est souvent le cas pour les peuples brimés (et les Noirs en sont un autre exemple), les Cajuns ont créé un riche folklore fait à partir de vieux chants de l'ouest de la France et d'emprunts à leurs voisins noirs. C'est ainsi que leur musique est très rythmique et a des accents «blues» qu'on ne retrouve pas au Canada, ni à plus forte raison en France même; mais à leur tour ils ont francisé et influencé musicalement les Noirs du voisinage. Et il y a tout lieu de penser, comme l'a noté la spécialiste louisianaise Lucie de Vienne, que Noirs et Cajuns ont sympathisé, unis qu'ils étaient dans une double odyssée provoquée par un même oppresseur. Le lien linguistique leur a permis en tout cas de cimenter leur union et de se communiquer sans être compris de l'Anglo-saxon.

LE ZYDECO

Ces considérations historiques expliquent qu'à l'heure actuelle, il existe à côté des Cajuns une grande quantité de Noirs qui utilisent un dialecte francophone dérivé de celui des Cajuns et dans lequel on décèle encore des tournures ou mots du vieux-français de l'ouest de la France (exemple: «catin» pour «poupée», «brailler» pour «pleurer», «connaître» pour «savoir», absence de pronoms réfléchis, d'où les verbes «amuser» pour «s'amuser» ou «promener» pour «se promener», etc.). D'après les dires de Clifton Chenier, qui parle justement ce dialecte, les Noirs francophones sont nombreux non seulement en Louisiane mais à Houston (Texas), où ils occupent des quartiers entiers et où habite Chenier lui-même. Ce sont tous ces Noirs, ainsi que les Cajuns blancs, qui forment le gros de la clientèle de cet artiste et qui sont encore très friands de la musique qu'il produit.

En ce qui concerne cette musique, les influences réciproques entre les deux races ont donné naissance à un style de blues très original: le «zydeco» (pro-

(Suite page 3)

Clifton Chenier

(Suite de la page 2)

noncer «zahico»), ce mot étant une transcription phonétique très libre de «haricot» et provenant d'un air très populaire dans la région, intitulé «Les haricots sont pas salés» (devenu depuis «Zydeco et pas salé»). L'un des créateurs de ce style a été l'accordéoniste noir Amade Ardoin, qui a enregistré beaucoup de disques vers 1920-1930. Empruntant aux Cajuns leur instrument favori, c'est-à-dire l'accordéon, Ardoin l'a modelé au tempérament noir et en a fait une seconde voix exprimant toute la nostalgie de l'âme noire.

Une autre caractéristique du «zydeco» est l'emploi de rythmes très accentués produits par divers instruments de percussion (entre autres le fameux frottoir), ainsi que du violon. Le tout a comme résultat une musique expressive au possible, chantée tantôt en français, tantôt en anglais (mais avec un fort accent français). On peut imaginer sans peine l'ambiance débridée et haute en couleur des «bals du samedi au soir» (comme on dit là-bas) où des flots de musique rude et crue donnent le ton à un mode de vie que reflète l'un des chants les plus populaires de la Louisiane: «Bon ton roulet» (en fait «Bon temps rouler»):

Eh tout chacun!
Allons amuser
Tu vis juste une fois
Et quand tu mourras
Tu es «gone» («parti» en anglais)
C'est le bon temps rouler
Ces mouvements si tu es vieux ou jeune
Ça veut dire que c'est le bon temps rouler.

J.DEMETRE

(A suivre)

Au prochain numéro: LA VIE ET L'OEUVRE DE CLIFTON CHENIER.

LE NOUVEAU C.C. DE L'UNION

(Suite de la page 1)

IMPERIAL Eusèbe (Charvensod)
JANIN Elio (Verrès)
LAVY Ciro (Arvier)
LEXERT Valentin (Fénis)
MERLET Eribert (Ayas)
NEYROZ Gilbert (Chambave)
PERNETTAZ Marc (Verrès)
PERRIN Joseph (Aymavilles)
PONT Charles (Nus)
RECLOU Constant (Montjovet)
ROLLAND Pierre (Arnad)
SEGUIN Corinno (Morgex)
TAMONE Léonard (Etroubles)
VIETTI Pierre (Aoste)
VOYAT Hugues (Gressan)

Nous présentons nos félicitations et surtout nos souhaits de bon travail aux élus.

Les Unionistes espèrent beaucoup de ce C.C. élu par une Assemblée formée d'éléments singulièrement actifs et enthousiastes. Il est intéressant de constater, à ce propos, la présence de 123 délégués sur les 124 désignés par les Sections. A minuit passé, la salle était encore remplie d'unionistes qui attendaient avec impatience les résultats des élections.

Nous nous réjouissons aussi du mandat donné par l'Assemblée au nouveau C.C., surtout en ce qui concerne la formation d'une commission pour la rédaction du programme et la formation de commissions d'étude.

Ces commissions d'étude, c'est depuis des lustres que nous les demandions. Nous sommes heureux que notre demande ait été prise finalement en considération, et ce par l'Assemblée générale elle même.

Il y a un autre point cependant sur lequel nous voudrions attirer l'attention des Unionistes en général et des membres du C.C. en particulier: c'est la structure et le rôle de ce dernier.

«Un membre du C.C., écrivions-nous dans notre numéro du 5 février, est à la fois représentant de sa Zone et représentant de l'U.V. - représentant de sa Zone au sein du Comité Central, parce qu'élu par celle-ci au premier scrutin, représentant de l'U.V. dans sa Zone et ailleurs, parce qu'élu au second scrutin par l'Assemblée des délégués de toutes les Sections de la Vallée.»

Il s'ensuit de cela qu'un membre du C.C. est l'intermédiaire, le trait d'union entre les Sections de sa zone et le C.C. A ce point de vue il est appelé à remplir une double fonction très importante: informer le C.C. sur la situation et les desiderata des Communes et des Sections de sa zone; informer les Sections de sa zone des délibérations du C.C. et en expliquer les raisons. Ce rôle important de trait d'union - qui n'est évidemment pas le seul du C.C. - n'a jamais été bien compris et exercé jusqu'à présent; ce qui est très grave, car on renonce ainsi au principal avantage de la représentation territoriale, tout en subissant nécessairement les inconvénients de celle-ci qui sont d'ordre qualitatif et ont pour conséquence d,écarter du C.C. et conséquemment du Comité Exécutif un certain nombre d'éléments de valeur.

Une dernière considération sur la composition du nouveau Comité Central.

Nous constatons dans celui-ci un profond renouvellement, peut-être excessif. Les membres de l'ancien Comité ne sont plus que six. Cette constatation serait inquiétante à plus d'un égard, notamment en ce qui concerne la fidélité à l'Ethnie, si la motion présentée par les «réformateurs», et votée à l'unanimité après la suppression d'un paragraphe, ne réaffirmait «l'indispensable nécessité de la présence d'une forte U.V. pour la sauvegarde de l'Ethnie Valdôtaine.»

Nous nous réjouissons vivement de cette fidélité à l'Ethnie, qui prouve que l'U.V. est capable de se renouveler sans se renier.

Là est le secret de la durée, de la victoire et de l'efficacité.

SOUSCRIPTION POUR L'IMPRIMERIE DE L'UV

Pollet Joseph — Charvensod	2.000
Grivel Laurent — Courmayeur	5.000
Porliod Camille — Nus	5.000
Ferrol Joconde — St. Marcel	2.000
Vallet Grat — Aoste	2.000
Veticoz Victor — Gressan	1.000
Berriat Humbert — Aoste	1.000
Crétaz Marcel — Pont Saint Martin	5.000
Roffin Denis — Fontainemore	2.000
Tercinod Richard — Courmayeur	5.000
Perron Maurice — Arvier	10.000
Voyat Hugues — Gressan	2.000
Alliod Lia Bissolino — Turin	1.000
Bancod Benjamin — Chambave	10.000
Verdon Henri — Neuchâtel	10.000
N.N. — Aoste	500
Boverod Maurice — Aoste	3.000
D.C. Gal — Genève	500
N.N. — Doues	2.000
Brix Alexis — Avise	500
Jordan Emile — Bosses	2.000
Martin Louis — Pontey	1.000
Avantey Romeo — Sarre	1.000
N.N. — Aoste	5.000
Negri Giulio Angelo — Turin	9.000
P.M. — Châtillon	5.000
A.C. — Châtillon	5.000
N.N. — Fénis	1.000
Veuve Frassy Ernest — Aoste	4.000
Fisanotti Gianfranco - Aoste	10.000
Pellissier Jean - Verrayes	1.000
Lillaz Jean - Verrayes	3.000
Foudon Michel - Verrayes	3.000
Pellissier Laurent - Verrayes	2.000
Foudon Pierre - Verrayes	3.000
C.M. - Aoste	4.000
Hyvoz Joseph - Derby	1.000
C.P. - Saint Nicolas	1.000
Dott. Vacher Mario - Challant St. A.	1.000
Hetz Jean - Boulogne	3.000
Fontan Jean - Nus	2.000
Lale Murix - Saint Pierre	500
Brunet Attilius - Hône	500
G.C. - Aoste	1.000
C.A. - Aoste	1.000
Baraillier Augustin - Saint Marcel	2.000
N.N. - Etroubles	500
Bertaz Innocent - Aoste	1.000
N.N. - Sarre	1.000

REMERCIEMENT

Les membres de la famille Joseph Rollandin, profondément touchés des témoignages d'estime et de solidarité reçus à l'occasion de la perte de leur chère épouse, mère, grand-mère, soeur, belle-mère.

Germaine Rollandin
née Chenal

remercient vivement toutes les personnes qui participèrent aux funérailles et prirent part à leur douleur. Un remerciement particulier au prof. Spagliari, au docteur Piacquadio, à M.M. les curés de Signayes et de Gignod, aux chantres de Gignod, aux autorités et aux représentants des sections de l'U.V.

Gignod, 4/3/1973

AUTONOMIE ET FEDERALISME DANS LA PENSEE D'ALBERT DEFFEYES

(Suite de la page 1)

vendiquer leurs libertés et le droit de se gouverner par eux-mêmes» (5).

Pour Deffeyes l'autonomie aurait dû être quelque chose de vraiment substantiel et non pas «abaisser toute notre vie, notre langue et notre patrie au rang de folklore» (4); elle reposait sur un fond d'indépendantisme, d'autosuffisance économique, politique, administrative et culturelle, d'action de force vis-à-vis du pouvoir central. Dans ses articles il revenait souvent sur ces concepts. A l'égard de certains «pâles autonomistes à l'eau de rose» il disait: «... comment conçoivent-ils l'autonomie? Ils ne la conçoivent pas comme indépendance totale, car nous savons qu'ils y sont radicalement contraires (ils n'ont jamais été des nationalistes valdôtains)». Il ajoutait encore: «Une autonomie, qui n'est pas une «endormie», ne peut être qu'indépendance totale, ou bien un régime qui permette de **marcher séparés des autres tout en leur restant unis» (6).**

Le concept de régionalisme était pour Deffeyes modification des structures de l'Etat, dépassement de toute forme d'étatisme par le fédéralisme. Un vrai autonomiste ne peut être que fédéraliste, car «tandis que le centralisme cherche les ressemblances, le fédéralisme cherche les différences. L'un est pour l'uniformité, l'autre pour la diversité» (7).

Le fédéralisme de Deffeyes n'était donc pas une fédération d'Etats, mais une fédération de régions, car la première n'aurait pas protégé suffisamment les minorités ethniques. Pour lui, chaque Etat aurait dû être une «république de libres républiques souveraines», puisqu'il n'existe de liberté et de réelle démocratie que dans les régions autonomes, que lorsque l'on peut «se gouverner par soi-même, s'administrer par soi-même». Il préconisait partant une fédération de régions, «justement pour en finir avec la nation-état». Toute autre conception n'aurait été que du fédéralisme platonique.

Sommes-nous restés dans l'esprit d'Albert Deffeyes?

«Nous sommes, disait-il, trop conscients de notre petitesse devant l'immensité des pouvoirs pour nous laisser diviser par les factions ou par les partis. Nous sommes trop conscients que c'est seulement dans l'union des Valdôtains, alimentée par notre Mouvement et toujours retrouvée dans les moments difficiles qu'est le secret de la victoire, pour que nous nous vendions à ceux qui voudraient nous désunir.»

«Nous sommes trop soucieux de servir notre pays pour tolérer d'autre «preminenza» qui ne soit celle des Valdôtains. Nous nous souvenons trop de la Jeune Vallée d'Aoste et d'Emile Chanoux pour ne pas reprendre la voie maîtresse de notre rescousse, celle qui est au-dessus des partis, de leurs programmes et de leurs écussons, la voie maîtresse qui permettra aux hommes de bonne volonté de servir avec amour et dévouement leur pays» (8).

Saurons-nous retrouver son esprit.

Joseph-César Perrin

1) A. Deffeyes «Invitation à l'Ecole, in «l'Union Valdôtaine», 24 juin 1949.
2) A. Deffeyes, «Les principes», in l'U.V., 15 janvier 1953.
3) A. Deffeyes, «Timeo Danaoset dona ferentes», in l'U.V., 15 janvier 1948.
4) A. Deffeyes, «Notre liberté», in l'U.V., 22 juin 1951.
5) A. Deffeyes, «Les principes», art. cité.
6) A. Deffeyes, «Qu'entendent certaines gens par autonomie? », in l'U.V., 16 octobre 47 .
7) A. Deffeyes, «Marcher séparés, frapper unis» in l'U.V., 30 septembre 1947.
8) A. Deffeyes, «Les principes», art. cité.

Pe pocca sou dz'étsandzo de vieille moutre d'atot de nouve

● ORFEVRERIE
● HORLOGERIE
● ARGENTERIE

Marino Pasquettaz

AOSTE — 40, Rue Festaz
(angle Avenue de la Gare) ☎ 44.503

A TRAVERS LA VALLEE

DEUILS

GIGNOD - Notre secrétaire M. Georges Rollandin a eu la douleur de perdre sa mère, Mme Germaine Rollandin, née Chenal, décédée à l'âge de 56 ans, après une maladie supportée avec beaucoup de courage et une existence toute consacrée à la famille.

Les funérailles eurent lieu le 3 mars avec un grand concours de monde et de nombreux drapeaux de sections de l'U.V. La messe mortuaire fut célébrée en langue française.

Nous renouvelons nos condoléances émues à notre ami Georges, à son père Joseph Rollandin, à son frère Conrad et à tous les parents de la regrettée défunte.

ISSOGNE - Le 20 février est décédée à Issogne Mme M. Madeleine Costabloz, âgée de 84 ans. De nombreuses personnes d'Issogne et des pays environnants accompagnèrent la dépouille mortelle à sa dernière demeure.

Nos condoléances et celles des unionistes d'Issogne à son fils Pierre Glarey.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION - VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1 000 - (semestre L. 600)
Etranger L. 2.000 - Soutien L. 5.000
C.C. N° 2/ 40412

DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste N° 2 du 24-5-1954
Imprimé par L'UNION - VALDOTAINE
29, rue Festaz - 11100 AOSTE

CONSEIL DE DIRECTION DU B.I.M.

REUNION DU 13/3/1973

Le Comité a alloué aux Communes des contributions pour un montant de 19.008.146 lires, distribuées comme suit:

BIONAZ - Contribution de 1.000.000 de lires pour l'amélioration de la réception de la télévision.

CHAMPDEPRAZ - Contribution de 1.201.000 lires pour le paiement d'une note d'honoraires concernant le projet des égouts au village de «Le-Sales».

1.910.000 lires - paiement d'une note d'honoraires pour le projet et la direction des travaux du terrain de sport communal.

2.953.700 lires pour des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'aqueduc communal.

939.361 lires pour le paiement d'une note d'honoraires concernant le projet d'aménagement de l'ancienne maison communale.

5.078.564 - contribution pour la construction du terrain de jeu communal.

CHATILLON - Contribution de 1.500.000 lires pour l'électrification des cloches.

ISSIME - Contribution de 866.945 lires pour l'aménagement de l'aqueduc communal.

LILLIANES - Liquidation d'un acompte de 1.500.000 lires pour le projet de la route Suc.

264.000 lires - paiement d'une note d'honoraires pour le projet de goudronnage des routes communales 51.000 lires - contribution pour travaux divers.

OLLOMONT - Contribution de 235.200 lires pour l'achat d'une bascule pour peser le bétail.

- 1.508.376 lires - paiement d'un acompte pour les travaux de construction d'un garage pour le chasse-neige UNIMOG.

Le Comité de Direction a liquidé, enfin une contribution annuelle de 840.000 lires à la fabrique Bosonin de Donnaz.

de 490.000 lires à la fabrique Monetta de Pont-Saint-Martin.

de 7.770.000 à la Morgex-Carbo de Morgex.